

CONDITIONS D'ADHESION à Synéole / 2024

Cas n°1	Cas n°2	Cas n°3	
Entreprise qualifiée QUALIBAT 8711, 8721, 8731 ou 8741	Entreprise ou personne morale non-qualifiée par QUALIBAT 8711, 8721, 8731 ou 8741	Toute Entreprise exerçant une activité professionnelle de Métrologie du Bâtiment à	
□ Etre Mesureur autorisé 8711, 8721, 8731 ou/et 8741 QUALIBAT	 □ Etre en règle avec la législation (personne physique ou personne morale) □ Justifier d'un dispositif technique de mesure de la perméabilité à l'air des constructions conforme à la norme NF EN ISO 9972 	savoir une activité de contrôles, de mesures de recherche et de la détection des pathologies de la construction.	
<u>Pièces à fournir</u>	<u>Pièces à fournir</u>	<u>Pièces à fournir</u>	
 □ Formulaire à compléter. □ Extrait KBIS ou Avis INSEE. □ Certificat QUALIBAT de l'année en cours. 	 □ Formulaire à compléter. □ CV du Responsable □ Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle faisant apparaitre la mention "infiltrométrie ". □ Extrait KBIS ou Avis INSEE. 	 □ Formulaire à compléter. □ CV du Responsable □ Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle. □ Extrait KBIS ou Avis INSEE. 	

Modalités

	1977	, , ,	
Remplir	les conditions	enumerees	ci-dessus

□ S'acquitter de la cotisation annuelle fixée en fonction du chiffre d'affaires total de l'entreprise toutes activités confondues suivant la grille ci-dessous :

0 à 100 k€ : 350,00 ∈ 100 k ∈ 250 k ∈ 100 k ∈ 250 k ∈ 100 k

Merci de nous retourner votre dossier complet au Service Administratif,

Soit par mail	
c.martelin@syneole.org	



Soit par courrier		
Syneole		
Cécile Martelin		
92, rue des Vignes – 71 170 Chauffailles		

Accompagné de votre règlement, par virement bancaire de préférence.



<u>IBAN</u>: FR76 1460 7002 1170 5135 9588 660 - <u>BIC-ADRESSE SWIFT</u>: CCBPFRPPMAR



Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre Cécile, notre Assistante Administrative au : 06 30 97 41 24.